

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Rémi VIBRAC notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "GROUPE NOTAIRES CONSEILS", ayant son siège à MANOSQUE (04100), le Forum, 341 avenue du Moulin Neuf, titulaire d'un Office Notarial à RIEZ (04500), le 13 mai 2022 il a été constaté la VENTE,

Etude de Riez

officenotarial.riez@notaires.fr

Me Rémi VIBRAC

Me Sophie LOGEAIS

Service

Expertise & négociation

gnc-immo-manosque@notaires.fr

gnc-immo-forcalquier@notaires.fr

SELARL

GROUPE NOTAIRES CONSEILS

R.C.S. Manosque - N° 843 483 991

N° de TVA intracommunautaire

FR 84 843483991

Par :

Madame Anne-Marie Suzanne Rosalie **DELPIERRE**, retraitée, demeurant à ESPARRON-DE-VERDON (04800) 11 rue Sainte Anne.

Née à CALAIS (62100), le 16 mars 1939.

Veuve de Monsieur Pierre François Jules **NEGRE** et non remariée.

Monsieur Emmanuel Emile Marcel **NEGRE**, Retraité, époux de Madame Thérèse Mauricette **LEGUERE**, demeurant à LYAUD (74200) 99 route de Trossy.

Né à ARGENTEUIL (95100), le 3 mai 1962.

Madame Magali Marie-Jeanne **NEGRE**, Fonctionnaire territorial, demeurant à ESPARRON-DE-VERDON (04800) 13 Rue Sainte Anne.

Née à VERSAILLES (78000), le 1er mai 1967.

Célibataire.

Au profit de :

La Commune d'ESPARRON DE VERDON, Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Alpes de Haute Provence, dont l'adresse est à ESPARRON-DE-VERDON (04800), Hôtel de ville, identifiée au SIREN sous le numéro 210400818.

Quotités acquises :

La Commune d'ESPARRON DE VERDON acquiert la pleine propriété.

IDENTIFICATION DES BIENS

DESIGNATION

A **ESPARRON-DE-VERDON (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE) 04800 les Quartons.**

Une parcelle

Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|------|--------------|------------------|
| E | 1518 | Les Quartons | 00 ha 01 a 37 ca |

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation et emplacements quelconques.

Le règlement des honoraires par chèque est accepté, de même par carte bancaire.

Tout paiement d'un montant égal ou supérieur à 3.000 euros doit être effectué par **VIREMENT PRÉALABLE**.

Toute ouverture de dossier doit faire l'objet du versement d'une provision sur frais.

Pour toute signature d'acte, il sera exigé la présentation de l'original de la carte d'identité ou du passeport.

Loi informatique et liberté :

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à vos données personnelles.

La présente susceptible d'être protégée par le secret professionnel, sa communication même partielle est interdite.

1
Toutes les compétences notariales à votre service

PRIX

La cession a été conclue moyennant le prix de **DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS (274,00 EUR)**.

Prix payé comptant après l'accomplissement des formalités hypothécaires.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A RIEZ (Alpes de Haute Provence)

LE 13 mai 2022


Rémi VIBRAC

Notaire
Selarl Groupe Notaires Conseils